



Doc. 14078
22 juin 2016

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 15

Dans le projet de résolution, au paragraphe 32, première phrase, supprimer le mot «alléguées».

Déposé par:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
ÖZSOY Hışyar, Turquie, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2016 - Troisième partie de session

